

# RETURN BIDS TO: RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

PWGSC/TPSGC Acquisitions 1045 Main Street 1st Floor, Lobby C Unit 108 Moncton, NB E1C 1H1

Bid Fax: (506) 851-6759

# REQUEST FOR PROPOSAL DEMANDE DE PROPOSITION

Proposal To: Public Works and Government Services Canada

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

## Proposition aux: Travaux Publics et Services Gouvernementaux Canada

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

**Comments - Commentaires** 

Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution

NB / PEI Division - Moncton Acquisitions Office 1045 Main Street 1st Floor, Lobby C Unit 108 Moncton, NB E1C 1H1 Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

Title - Sujet					
Remorque surbaissée					
Solicitation No N° de l'invitation Date					
01913-130378/A		2012-12	2-11		
Client Reference No N° de ré 01913-130378	férence du client	•			
GETS Reference No N° de ré PW-\$MCT-014-4556	férence de SEAG				
File No N° de dossier	CCC No./N° CCC - FMS	No./N° V	ME		
MCT-2-35112 (014)					
Solicitation Closes	L'invitation pre	nd fir	Time Zone Fuseau horaire		
at - à 02:00 PM on - le 2013-01-21			Atlantic Standard Time AST		
F.O.B F.A.B.			•		
Plant-Usine: Destination:	Other-Autre:				
Address Enquiries to: - Adress	ser toutes questions à:	В	uyer ld - ld de l'acheteur		
MacDonald, Charline		n	nct014		
Telephone No N° de téléphon	ne	FAX No	o N° de FAX		
(506) 851-6067 ( )		(506) 8	51-6759		
Destination - of Goods, Services, and Construction:					
Destination - des biens, service					
DEPARTMENT OF AGRICUI		)D			
Crops & Livestock Research Co	entre				
1200 Brackley Point Road					
Harrington Prince Edward Island					
C1E1Z3					
Canada					
<u> </u>					

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée				
See Herein					
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de	e l'entrepreneur				
Telephone No N° de téléphone Facsimile No N° de télécopieur	·				
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print)  Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)					
Signature	Date				



01913-130378/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

01913-130378

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - Nº du dossier

MCT-2-35112

Buyer ID - Id de l'acheteur

mct014

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

## **TABLE DES MATIÈRES**

## PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

- 1. Exigences relatives à la sécurité
- 2. Besoin
- 3. Compte rendu

## PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

- 1. Instructions, clauses et conditions uniformisées
- 2. Présentation des soumissions
- 3. Demandes de renseignements en période de soumission
- 4. Lois applicables

## PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

1. Instructions pour la préparation des soumissions

## PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

- 1. Procédures d'évaluation
- Méthode de sélection

#### **PARTIE 5 - ATTESTATIONS**

- 1. Attestations obligatoires préalables à l'attribution du contrat
- 2. Attestations additionnelles préalables à l'attribution du contrat

## PARTIE 6 - CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

- 1. Exigences relatives à la sécurité
- 2. Besoin
- 3. Clauses et conditions uniformisées
- 4. Durée du contrat
- 5. Responsables
- 6. Paiement
- 7. Instructions relative à la facturation
- 8. Attestations
- 9. Lois applicables
- 10. Ordre de priorité des documents
- 11. Clauses du Guide des CCUA
- 12. Instructions d'expédition

#### Liste des annexes

Annexe A Besoin

Annexe B Base de paiement Annexe C Évaluation technique Solicitation No. - N° de l'invitation 01913--130378/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

01913-130378

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

Buyer ID - Id de l'acheteur mct014

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

MCT-2-35112

#### PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

#### 1. Exigences relatives à la sécurité

Ce besoin ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

#### 2. Besoin

Le besoin est décrit en détail à l'article 2 des clauses du contrat éventuel.

(Derived from - Provenant de: B4008T, 16/06/06)

#### 3. Compte rendu

Après l'attribution du contrat, les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande de soumissions. Les soumissionnaires devraient en faire la demande à l'autorité contractante dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande de soumissions . Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

## PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

## 1. Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le <u>Guide des clauses et conditions uniformisées</u> d'achat

(https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisee s-d-achat) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions, et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent.

Le document 2003 (2012/11/19) Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est incorporé par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante.

Le paragraphe 5.4 du document 2003, Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est modifié comme suit :

Supprimer: soixante (60) jours Insérer: cent vingt (120) jours

01913-130378/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

01913-130378

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

mct014

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

File No. - N° du dossier MCT-2-35112

1.1 Clauses du Guide des CCUA

 Référence CCUA
 Section
 Date

 C9000T
 Prix
 2010/08/16

#### 2. Présentation des soumissions

Les soumissions doivent être présentées uniquement au Module de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande de soumissions.

En raison du caractère de la demande de soumissions, <u>les soumissions transmises par courrier</u> électronique à l'intention de TPSGC ne seront pas acceptées.

#### 2.1 Améliorations apportées aux besoins pendant la demande de soumissions

Les soumissionnaires qui estiment qu'ils peuvent améliorer, techniquement ou technologiquement, le devis descriptif ou l'énoncé des travaux contenus dans la demande de soumissions, sont invités à fournir des suggestions par écrit à l'autorité contractante identifiée dans la demande de soumissions. Les soumissionnaires doivent indiquer clairement les améliorations suggérées et les motifs qui les justifient. Les suggestions, qui ne restreignent pas la concurrence ou qui ne favorisent pas un soumissionnaire en particulier, seront examinées à la condition qu'elles parviennent à l'autorité contractante <u>au plus tard sept (7) jours avant la date de clôture de la demande de soumissions</u>. Le Canada aura le droit d'accepter ou de rejeter n'importe quelle ou la totalité des suggestions proposées.

(Derived from - Provenant de: A9076T, 25/05/07)

## 3. Demandes de renseignements - en période de soumission

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante au moins sept (7) jours civils avant la date de clôture des soumissions. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les soumissionnaires devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la demande de soumissions auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander au soumissionnaire de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permettrait pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.

01913-130378/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

01913-130378

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

Buyer ID - Id de l'acheteur

mct014

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

MCT-2-35112

## 4. Lois applicables

Tout contrat subséquent sera interprété et régi selon les lois en vigueur à **l'île-du-Prince-Édouard**, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les soumissionnaires peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur soumission ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les soumissionnaires acceptent les lois applicables indiquées.

#### PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

## 1. Instructions pour la préparation des soumissions

Le Canada demande que les soumissionnaires fournissent leur soumission en sections distinctes, comme suit :

Section I: Soumission technique ( 2 copies papier)

Section II: Soumission financière (1 copie papier)

Section III: Attestations (1 copie papier)

En cas d'incompatibilité entre le libellé de la copie électronique et de la copie papier, le libellé de la copie papier l'emportera sur celui de la copie électronique.

Les prix doivent figurer dans la soumission financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de la soumission.

Le Canada demande que les soumissionnaires suivent les instructions de présentation décrites ci-après pour préparer leur soumission.

- a) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
- b) utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande de soumissions.

En avril 2006, le Canada a approuvé une politique exigeant que les agences et ministères fédéraux prennent les mesures nécessaires pour incorporer les facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement <u>Politique d'achats écologiques</u>

(http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html). Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, les soumissionnaires devraient:

 utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et contenant au moins 30 % de matières recyclées; et Solicitation No. - N° de l'invitation 01913--130378/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

01913-130378

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

Buyer ID - Id de l'acheteur

mct014

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

MCT-2-35112

2) utiliser un format qui respecte l'environnement: impression noir et blanc, recto-verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ni reliure à anneaux.

#### Section I: Soumission technique

Dans leur soumission technique, les soumissionnaires devraient expliquer et démontrer comment ils entendent répondre aux exigences et comment ils réaliseront les travaux.

#### Section II: Soumission financière

Les soumissionnaires doivent présenter leur soumission financière en conformité avec la base de paiement. Le montant total de la taxe sur les produits et les services (TPS) ou de la taxe sur la vente harmonisée (TVH), s'il y a lieu, doit être indiqué séparément.

## 1.1 Fluctuation du taux de change

C3011T (2010/01/11) Fluctuation du taux de change

#### Section III: Attestations

Les soumissionnaires doivent présenter les attestations exigées à la Partie 5.

#### PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

#### 1. Procédures d'évaluation

- a) Les soumissions reçues seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de la demande de soumissions, incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les soumissions.

## 1.1 Évaluation technique

## 1.1.1 Critères techniques obligatoires

Les critères d'évaulation techniques obligatoires sont décrites dans l'annexe « C », Évaluation technique.

#### 1.2 Évaluation financière

Clause du Guide des CCUA A0222T (2010/01/11) Évaluation du prix

#### 2. Méthode de sélection

Solicitation No. - N° de l'invitation 01913-130378/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

mct014

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

01913-130378

MCT-2-35112

Une soumission doit respecter toutes les exigences de la demande de soumissions pour être déclarée recevable. La soumission recevable avec le prix évalué le plus bas sera recommandée pour attribution d'un contrat.

(Derived from - Provenant de: A0069T, 25/05/07)

#### **PARTIE 5 - ATTESTATIONS**

Pour qu'un contrat leur soit attribué, les soumissionnaires doivent fournir les attestations exigées et la documentation connexe. Le Canada déclarera une soumission non recevable si les attestations exigées et la documentation connexe ne sont pas remplies et fournies tel que demandé.

Le Canada pourra vérifier l'authenticité des attestations fournies par les soumissionnaires durant la période d'évaluation des soumissions (avant l'attribution d'un contrat) et après l'attribution du contrat. L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour s'assurer que les soumissionnaires respectent les attestations avant l'attribution d'un contrat. La soumission sera déclarée non recevable si on constate que le soumissionnaire a fait de fausses déclarations, sciemment ou non. Le défaut de respecter les attestations, de fournir la documentation connexe ou de donner suite à la demande de renseignements supplémentaires de l'autorité contractante aura pour conséquence que la soumission sera déclarée non recevable.

- 1. Attestations obligatoires préalables à l'attribution du contrat
- 1.1 Code de conduite et attestations documentation connexe
- 1.1.1 En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste, en son nom et en celui de ses affiliés, qu'il respecte la clause concernant le Code de conduite et attestations, des instructions uniformisées. La documentation connexe mentionnée ci-après aidera le Canada à confirmer que les attestations sont véridiques. En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste être informé, et que ses affiliés sont informés, du fait que le Canada pourra demander d'autres informations, attestations, formulaires de consentement et éléments prouvant son identité ou son éligibilité. Le Canada pourra aussi vérifier tous les renseignements fournis par le soumissionnaire, incluant les renseignements relatifs aux actions ou condamnations précisées aux présentes en faisant des recherches indépendantes, en utilisant des ressources du gouvernement ou en communiquant avec des tiers. Le Canada déclarera une soumission non recevable s'il constate que les renseignements demandés sont manquants ou inexacts, ou que les renseignements contenus dans les attestations précisées aux présentes s'avèrent être faux, à quelque égard que ce soit, après vérification par le Canada. Le soumissionnaire et ses affiliés devront également demeurer libres et quittes des actions ou condamnations précisées aux présentes pendant la période de tout contrat découlant de cette demande de soumissions.

Les soumissionnaires qui sont incorporés, incluant ceux soumissionnant à titre d'entreprise en coparticipation, doivent fournir avec leur soumission ou le plus tôt possible après le dépôt de celle-ci la liste complète des noms de tous les individus qui sont actuellement administrateurs du soumissionnaire. Les soumissionnaires soumissionnant à titre d'entreprise à propriétaire unique, incluant ceux soumissionnant dans le cadre d'entreprise en coparticipation, doivent fournir le nom du propriétaire avec leur soumission ou le plus tôt possible après le dépôt de celle-ci. Les soumissionnaires soumissionnant à titre de sociétés, sociétés de personnes, entreprises ou

Client Ref. No. - N° de réf. du client

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

mct014

01913-130378/A

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

01913-130378

MCT-2-35112

associations de personnes n'ont pas à fournir de liste de noms. Si les noms requis n'ont pas été fournis par le temps où l'évaluation des soumissions est complétée, le Canada informera le soumissionnaire du délai à l'intérieur duquel l'information doit être fournie. À défaut de fournir ces noms dans le délai prévu, la soumission sera déclarée non recevable. Fournir les noms requis est une exigence obligatoire pour l'attribution d'un contrat.

Le Canada peut, à tout moment, demander à un soumissionnaire de fournir des formulaires de consentement dûment remplis et signés (Consentement à la vérification de l'existence d'un casier judiciaire - PWGSC-TPSGC 229)

(http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/forms/formulaires-forms-fra.html) toute personne susmentionnée, et ce dans un délai précis. À défaut de fournir les formulaires de consentement dans le délai prévu, la soumission sera déclarée non recevable.

#### 2. Attestations additionnelles préalables à l'attribution du contrat

Les attestations énumérées ci-dessous devraient être remplies et fournies avec la soumission mais elles peuvent être fournies plus tard. Si l'une de ces attestations n'est pas remplie et fournie tel que demandé, l'autorité contractante en informera le soumissionnaire et lui donnera un délai afin de se conformer aux exigences. Le défaut de répondre à la demande de l'autorité contractante et de se conformer aux exigences dans les délais prévus aura pour conséquence que la soumission sera déclarée non recevable.

#### 2.1 Programme de contrats fédéraux - attestation

## Programme de contrats fédéraux - plus de 25000\$ et moins de 200000\$

Les fournisseurs qui sont assujettis au Programme de contrats fédéraux (PCF) et qui ont été déclarés entrepreneurs non admissibles par Ressources humaines et Développement des compétences Canada (RHDCC) n'ont plus le droit d'obtenir des contrats du gouvernement fédéral au-delà du seuil prévu par le Règlement sur les marchés de l'État pour les demandes de soumissions. Les fournisseurs peuvent être déclarés entrepreneurs non admissibles soit parce que RHDCC a constaté leur non-conformité ou parce qu'ils se sont retirés volontairement du PCF pour une raison autre que la réduction de leur effectif à moins de 100 employés. Toute soumission présentée par un entrepreneur non admissible, y compris une soumission présentée par une coentreprise dont un membre est un entrepreneur non admissible, sera déclarée non recevable.

Le soumissionnaire, ou, si le soumissionnaire est une coentreprise le membre de la coentreprise, atteste comme suit sa situation relativement au PCF :

Le soumissionnaire ou le membre de la coentreprise :

a)	( )	n'est pas assujetti au PCF, puisqu'il compte un effectif de moins de 100 employés à
		temps plein ou à temps partiel permanents et/ou temporaires, ayant travaillé 12
		semaines ou plus au Canada;

b)	(	)	n'est pas assujetti au PCF, puisqu'il est un employeur réglementé en vertu de la Loi sur
			l'auit en matire d'emploi. L.C. 1995. ch. 44:

Solicitation No. - N° de l'invitation 01913--130378/A

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

 $\begin{array}{c} \text{Buyer ID - Id de I'acheteur} \\ mct 014 \end{array}$ 

Client Ref. No. - N $^{\circ}$  de réf. du client

01913-130378

MCT-2-35112

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

c)	(	)	plus à temps plein, ou à temps partiel p semaines ou plus au Canada, mais n'a	st assujetti aux exigences du PCF, puisqu'il compte un effectif de 100 employés ou lus à temps plein, ou à temps partiel permanents, et/ou temporaires ayant travaillé 12 emaines ou plus au Canada, mais n'a pas obtenu de numéro d'attestation de RHDCC uisqu'il n'a jamais soumissionné pour des contrats de 200 000 \$ ou plus.		
d)	( ) n'a pas été déclaré entrepreneur non admissible par RHDCC et possède un numéro d'attestation valide, à savoir le numéro :					
Des r	rense	igne	ements supplémentaires sur le <u>PCF</u> sont o	fferts sur le site Web de RHDCC.		
Signa	ature		Date			
(Deri	ved f	rom	n - Provenant de: A3031T, 16/08/10 )			

## PARTIE 6 - CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

## 1. Exigences relatives à la sécurité

Ce besoin ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

#### 2. Besoin

L'entrepreneur doit fournir les articles décrits à l'annexe « A », Besoin.

(Derived from - Provenant de: B4008C, 16/06/06)

## 3. Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans le contrat par un numéro, une date et un titre, sont reproduites dans le <u>Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat</u> (https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisee s-d-achat) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

## 3.1 Conditions générales

2010A (2012/11/19), Conditions générales - biens (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

#### 4. Durée du contrat

tion Ar

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

mct014

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

01913-130378

01913-130378/A

MCT-2-35112

#### 4.1 Date de livraison

Tous les biens livrables doivent être reçus au plus tard le 28 mars 2013.

## 5. Responsables

#### 5.1 Autorité contractante

L'autorité contractante pour le contrat est :

Nom: Charline MacDonald

Titre: Agente d'approvisionnements p.i.

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

Direction générale des approvisionnements

Adresse: 1045 rue Main, Unité 108,

Moncton, (N.-B.) E1C 1H1

Téléphone : (506) 851-6067 Télécopieur : (506) 851-6759

Courriel: Charline.MacDonald@pwgsc-tpsgc.gc.ca

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat, et toute modification doit être autorisée, par écrit par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée du contrat ou des travaux qui n'y sont pas prévus suite à des demandes ou des instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.

## 5.2 Chargé de projet

Le chargé de projet pour le contrat est :

## Sera détaillé dans tout contrat résultant des présentes

Nom :	
Titre :	
Organisation :	
Adresse :	_
Téléphone :	
Télécopieur :	
Courriel:	

Le chargé de projet représente le ministère ou l'organisme pour lequel les travaux sont exécutés en vertu du contrat. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux

 $\label{eq:solicitation} \mbox{Solicitation No. - $N^{\circ}$ de l'invitation} \\ 01913-130378/A$ 

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

mct014

Client Ref. No. - N° de réf. du client

f. du client File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

01913-130378

MCT-2-35112

prévus dans le contrat. On peut discuter des questions techniques avec le chargé de projet; cependant, celui-ci ne peut pas autoriser les changements à apporter à l'énoncé des travaux. De tels changements peuvent être effectués uniquement au moyen d'une modification de contrat émise par l'autorité contractante.

5.3	Représentant de l'entrepreneur (soun	nissionnaire veuillez compléter)
Nom :		-
Titre:_		
Organi	sation :	_
Adress	e:	_
Téléph	one :	_
Téléco	pieur :	_
Courrie	el :	_

#### 6. Paiement

## 6.1 Base de paiement

#### Base de paiement - prix de lot ferme

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé un prix de lot ferme précisé dans l'annexe B, Base de paiement, selon un montant total de \_\_\_\_\_\_ \$ (insérer le montant au moment de l'attribution du contrat). Les droits de douane sont inclus et la taxe sur les produits et services ou la taxe de vente harmonisée est en sus, s'il y a lieu.

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

## 6.2 Limite de prix

Clause du Guide des CCUA C6000C (2011/05/16), Limite de prix

01913-130378/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

01913-130378

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

mct014

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

File No. - N° du dossier MCT-2-35112

#### 6.3 Paiement unique

Clause du Guide des CCUA H1000C (2008/05/12), Paiement unique

## 6.4 Clauses du Guide des CCUA

Référence CCUASectionDateC2000CTaxes - entrepreneur établie2007/11/30

#### 7. Instructions relatives à la facturation

- 1. L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé « Présentation des factures» des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture soient complétés.
- Les factures doivent être distribuées comme suit:
  - a) L'original et un (1) exemplaire doivent être envoyés à l'adresse qui apparaît à la page 1 du contrat pour attestation et paiement.

(Derived from - Provenant de: H5001C, 12/12/08)

#### 8. Attestations

## 8.1 Conformité

Le respect des attestations et documentation connexe fournies par l'entrepreneur avec sa soumission est une condition du contrat et pourra faire l'objet d'une vérification par le Canada pendant la durée du contrat. En cas de manquement à toute déclaration de la part de l'entrepreneur, à fournir la documentation connexe ou encore si on constate que les attestations qu'il a fournies avec sa soumission comprennent de fausses déclarations, faites sciemment ou non, le Canada aura le droit de résilier le contrat pour manquement conformément aux dispositions du contrat en la matière.

## 9. Lois applicables

Le contrat doit être interprété et régi selon les lois en vigueur à **l'île-du-Prince-Édouard**, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

## 10. Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre les textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur ladite liste.

Solicitation No. - N° de l'invitation 01913-130378/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

mct014

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

01913-130378 MCT-2-35112

a)	les articles	de la	convention:
a	ายร สาแต่ยร	ue ia	i convention.

- b) les conditions générales 2010A (2012/11/19), Conditions générales biens (complexité moyenne);
- c) Annexe A, Besoin;
- d) Annexe B, Base de paiement;
- e) la soumission de l'entrepreneur en date du \_\_\_\_\_\_ : clarifiée le \_\_\_\_\_ » ou « , modifiée le

## 11. Clauses du Guide des CCUA

Référence CCUA	Section	Date
B1501C	Appareillage électrique	2006/06/06
B7500C	Marchandises excédentaires	2006/06/06
G1005C	Assurances	2008/05/12

## 12. Instructions d'expédition - FAB Destination et DDP

FAB destination (Agriculture et Agroalimentaire Canada, Centre de recherches sur les cultures et les bestiaux, 1200 chemin Brackley Point, Harrington à l'île-du-Prince-Édouard) incluant tous les frais de livraison, les droits de douanes et les taxes.

(Derived from - Provenant de: D4002C, 11/01/10)

#### Annexe « A »

#### Besoin

Pour la fourniture et la livraison d'une Remorque surbaissée de 35 tonnes à Agriculture et Agroalimentaire Canada, Centre de recherches sur les cultures et les bestiaux, 1200 chemin Brackley Point à Harrington, Île du Prince Édouard. Tous les biens livrables doivent être reçus au plus tard le 28 mars 2013.

## La Remorque surbaissée de 35 tonnes doit avoir les spécifications obligatoires suivantes :

1 - Col de cygne:

a. Type: - Hydraulique, détachable, pleine largeur (102 po)

b. Vérin : - Hydraulique

c. Longueur: - Min. 10 pi, max. 12 pi

d. Anneaux en D: - (2) anneaux en D pliés par côté – 4 au total

e. Anneaux en D : - (4) anneaux de type à logement (1 à chaque coin)

f. Garde-boue: - En aluminium

g. Boîte à outils : - À l'arrière du col de cygne, avec couvercle et serrure en

aluminium

#### 2 - Plate-forme principale:

a. Longueur: - Min. 26 pi, max. 29 pi

b. Largeur: - 102 po

c. Anneaux en D: - (7) anneaux en D pliés par côté - 14 au total

d. Rampes : - Rampes avant

e. Plancher : - Bois de Keruing/apitong (ou bois dur équivalent) de 1 1/8 po (minimum) d'épaisseur, d'affleurement (avec le métal déployé au centre)

f. Rampes arrière : - Rampes du pont arrièreg. Points d'arrimage : - Fentes pour chaînes

h. Hauteur de la plate-forme : - Garde au sol d'au moins 6 po

## 3 - Plate-forme arrière :

a. Longueur: - Min. 8 pi, max. 10 pi

b. Largeur: - 102 po

c. Plancher : - Bois de Keruing/apitong (ou bois dur équivalent) de 1 1/8 po

(minimum) d'épaisseur, d'affleurement

d. Anneaux en D: - (2) anneaux en D pliés par côté - 4 au total

e. Anneaux en D: - (4) anneaux de type à logement (1 à chaque coin)
f. Suspension: - Pneumatique, capacité de 25 000 lb (minimum)

g. Roues: - Jantes en acier de 8,25 x 22,5 po

h. Pneus: - 275/70R/22.5

i. Essieux : - (2) essieux, capacité de 25 000 lb

j. Espacement des essieux : - 54 po

k. Freins antiblocage : - 4S2M avec ressorts sur deux essieux
l. Tambours : - Tambours extérieurs, à moyeu guide

m. Freins: - 16 ½ po x 7 po

n. Éclairage : 1- Éclairage à DEL monté sur caoutchouc

2- Ensemble de deux (2) feux arrière avec couvercle

d'aluminium

3- Douille électrique à 7 broches

4- Feux stroboscopiques à DEL ambre à l'arrière

5- Faisceau de câbles 12 V étanche de marque Grote

6- (1) feu de direction latéral

7- (2) feux de gabarit

o. Porte-à-faux : - Éléments sortants en aluminium aux 18 po (maximum) entre

axes

## 4- Options supplémentaires requis :

a. Peinture uréthane noire avec 2 parties d'apprêt époxydique

b. Porte-drapeaux

c. Plaque de sellette d'attelage de 3/8 po

d. Commande manuelle de hauteur de suspension

e. Soupape de levage et de descente

f. Jauge de charge (à liquide)

## Annexe « B »

## **BASE DE PAIEMENT**

N° de l'article	Description	Unité de distribution	Quantité	Prix unitaire	Prix calculé	
1.	Pour la fourniture d'une Remorque surbaissée de 35 tonnes à Agriculture et Agroalimentaire Canada conformément au besoin, à l'annexe A.	Lot	1			
2.	Pour la livraison d'une Remorque surbaissée de 35 tonnes à Agriculture et Agroalimentaire Canada conformément au besoin, à l'annexe A.	Lot	1			
	Total partiel					
	TPS de 5%					
	Total					

## **EXIGENCES OBLIGATOIRES:**

La description détaillée et/ou de la documentation descriptive devraient être fournies avec la soumission mais elles peuvent être fournies plus tard. Si la description détaillée et/ou de la documentation descriptive n'est pas fournies tel que demandé, l'autorité contractante en informera le soumissionnaire et lui donnera un délai afin de se conformer à cette exigence. Le défaut de donner suite à la demande de l'autorité contratante et de se conformer aux exigences dans les délais prévus aura pour conséquence que la soumission sera déclarée non recevable.

Les soumissions qui ne respectent pas toutes les exigences obligatoires seront déclarée non-recevable. Chaque exigence devrait être addressée séparément.

Spécifications techniques		N° de	POUR L'ÉVALUATION	
		page	Conformité	Commentaires:
		Renvoi	Oui/Non	Conformité ou écarts
	1. Col de cygne			
1	a.Type : Hydraulique,			
	détachable, pleine largeur			
	(102 po)			
2	b. Vérin : Hydraulique			
3	c. Longueur : Min. 10 pi, max.			
4	12 pi d. Anneaux en D : (2)			
4	anneaux en D pliés par côté -			
	4 au total			
5	e. Anneaux en D : (4)			
	anneaux de type à logement			
	(1 à chaque coin)			
6	f. Garde-boue : En aluminium			
7	g. Boîte à outils : À l'arrière			
	du col de cygne, avec			
	couvercle et serrure en			
	aluminium			
	2. Plate-forme principale			
8	a. Longueur : Min. 26 pi, max.			
	29 pi			
9	b. Largeur : 102 po			
10	c. Anneaux en D : (7)			
	anneaux en D pliés par côté -			
<u> </u>	14 au total			
11	d. Rampes : Rampes avant			

		ı	
12	e. Plancher : Bois de		
	Keruing/apitong (ou bois dur		
	équivalent) de 1 1/8 po		
	(minimum) d'épaisseur,		
	d'affleurement (avec le métal		
	`		
10	déployé au centre)		
13	f. Rampes arrière : Rampes		
	du pont arrière		
14	g. Points d'arrimage : Fentes		
	pour chaînes		
15	h. Hauteur de la plate-forme :		
13	Garde au sol d'au moins 6 po		
	3. Plate-forme arrière		
16	a. Longueur : Min. 8 pi, max.		
	10 pi		
17	b. Largeur : 102 po		
1	s. Largour : 102 po		
18	c. Plancher : Bois de		
10			
	Keruing/apitong (ou bois dur		
	équivalent) de 1 1/8 po		
	(minimum) d'épaisseur,		
	d'affleurement		
19	d. Anneaux en D : (2)		
	anneaux en D pliés par côté -		
	4 au total		
20			
20	e. Anneaux en D : (4)		
	anneaux de type à logement		
	(1 à chaque coin)		
21	f. Suspension : Pneumatique,		
	capacité de 25 000 lb		
	(minimum)		
22	,		
	g. Roues : Jantes en acier de		
	8,25 x 22,5 po		
23	h. Pneus : 275/70R/22.5		
24	i. Essieux : (2) essieux,		
	capacité de 25 000 lb		
25	j. Espacement des essieux :		
20	54 po		
20			
26	k. Freins antiblocage : 4S2M		
	avec ressorts sur deux		
	essieux		
27	I. Tambours : Tambours		
	extérieurs, à moyeu guide		
	satisficato, a moyou galac		

28	m. Freins : 16 ½ po x 7 po		
	<b>4</b>		
29	n. Éclairage : 1- Éclairage à DEL monté sur caoutchouc 2- Ensemble de deux (2) feux arrière avec couvercle d'aluminium 3- Douille électrique à 7 broches 4- Feux stroboscopiques à DEL ambre à l'arrière 5- Faisceau de câbles 12 V étanche de marque Grote 6- (1) feu de direction latéral 7- (2) feux de gabarit		
30	o. Porte-à-faux : Éléments sortants en aluminium aux 18 po (maximum) entre axes		
	4. Options supplémentaires requis		
31	a. Peinture uréthane noire avec 2 parties d'apprêt époxydique		
32	b. Porte-drapeaux		
33	c. Plaque de sellette d'attelage de 3/8 po		
34	d. Commande manuelle de hauteur de suspension		
35	e. Soupape de levage et de descente		
36	f. Jauge de charge (à liquide)		